2e Session, 5e Parlement, 19 Victoriæ, 1856.

BILL

Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.

Reçu et lu la 1ère fois, Mercredi, le 30 Avril, 1856.

Seconde lecture, Vendredi, le 2 Mai, 1856.

L'Hon. M. le Sol. Génl. DRUMMOND.

S. Derbishire & G. Desbarats, Imprimeur de la Reine.